

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL du 04 juin 2010

L'an deux mil dix, le quatre juin, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 14

- Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2010
- Affichage : 27 mai 2010
- Dépôt en Préfecture : 10 juin 2010
- Publication : 10 juin 2010

PRESENTS :

Mme Josiane BOYCE - M. Loïc LEBERT – M. Michel GUILBERT – Mme Victoria BAR-BIZET – Mme Michèle-Paule CARO – M. Olivier LEGANGNEUX - Mme Valérie BURGARD- M. Nicolas CAUDAL – M. Gilles MOYEN – Mme Dominique ALOS – M. Philippe GAIN – Melle Yolande LE SOMMER.

ABSENTS EXCUSÉS : *M. Louis-Charles JEAN donne pouvoir à Mme Josiane BOYCE*

ABSENTS : *Mme Véronique DUPORT*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Mme M. Paule CARO*

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente, qui n'a fait l'objet d'aucune observation. Madame M. Paule Caro est désignée secrétaire de séance.

1 - PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45, prévoit que toutes les communes, quel que soit le nombre d'habitants, doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, dans les 3 ans suivant la date de publication du décret d'application n°2006-1657 du 21 décembre 2006.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les études engagées pour conduire à l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Elle rappelle les étapes, diagnostic, analyse, propositions qui ont conduit à son élaboration, elle souligne la création d'un « comité de pilotage » qui a été associé aux études.

En vertu de l'article 5 du décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006, Madame Le Maire propose aujourd'hui au Conseil Municipal de l'approuver.

Le dossier constituant le plan est présenté à l'assemblée municipale.

Après la projection faite par le cabinet SCE de Nantes, les élus ont souhaité apporter quelques modifications, par conséquent, cette délibération est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal du 24 septembre prochain.

2 - DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) en date du 7 mars 2008, notamment l'article 2.3.2 relatif à la réalisation de toutes études techniques.

Vu la délibération n° 2009 – 044 du 3.12.2009 du comité syndical du SDEM, validant le plan de financement des diagnostics éclairage public.

Madame Le Maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Madame Le Maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes .

Madame Le Maire précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Madame Le Maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par un vote à main levée et à l'unanimité :

- de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu
- de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM, l'ADEME et le FEDER au minimum à 40% et au maximum à 80%.

3 – Fixation de tarifs 2010/2011

a) Cantine scolaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu' il convient de fixer le tarif des repas servis à la cantine scolaire du Hézo pour l'année 2010/2011.

Il est rappelé au Conseil Municipal que ce tarif a été maintenu depuis 3 ans (années scolaires 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010) soit 3,15 € le repas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de maintenir le pris du repas à 3,15 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

b) Garderie périscolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la garderie périscolaire a été maintenu depuis la rentrée 2004/2005 soit :

0,33 € le 1/4 d'heure

et 1,32 € de l'heure

Qu'il a été augmenté de 0,02 centimes d'euros pour ¼ heure et de 0,08 centimes d'euros pour une heure soit :

0,35 € le 1/4 d'heure

et 1,40 € de l'heure

pour la rentrée 2009/2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

0,35 € le ticket 1/4 d'heure

et **1,40 € le ticket horaire**

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

INFORMATIONS transmises par

M.GUILBERT :

1°) Un dispositif sera mis en place par le CG pour protéger les gaines d'alimentation électrique anti-vandalisme dans le passage piéton (boviduc)

2°) Un comptage a été effectué sur la voie communale Le Hézo vers Surzur en mai 2010
Résultats : 663 passages en moyenne par jour.

3°) Communication des dates de l'exposition publique du PDU (Plan de déplacements urbains) du 11 au 18 juin 2010 en mairie.

4°) Une commission concernant la maîtrise de la publicité routière a eu lieu à Sarzeau pour établir l'inventaire des publicités sur la RD 780, les points sensibles ont été inventoriés sur la commune. Les démarches sont en cours.

5°) Une conférence concernant la démarche AEU a eu lieu dans la salle polyvalente le jeudi 03 juin. J. Boyce a commenté cette conférence. Elle informe également l'assemblée du dossier de la carrière notamment sur la nécessité de créer une voie de contournement « sinon aucune autre possibilité d'exploitation ... »

O.LEGANGNEUX :

Signale un problème d'écoulement des eaux chez Mr Hubert Taillé et demande à M. Guilbert d'apporter une solution à ce problème technique.

N .CAUDAL :

1°) Signale que le rapport de la Communauté d'agglomération concernant la gestion des déchets fait ressortir un excédent budgétaire de 1.100.000 €(un million cent mille euros). Il s'interroge sur l'utilisation de ce résultat. Réponse de L. Lebert : l'intégralité du parc sera réformé, il y aura une mutation complète de la collecte des déchets ménagers.

2°) Qu'en est-il de l'avancement du dossier Internet haut débit ?

Réponse de M. Guilbert : lire la réponse dans la Garzette.

3°) Constate que le panneau signalétique « Salle de l'Estran » n'est pas adapté. Qu'en est-il de la commande ?

Réponse de M. Guilbert : c'est déjà commandé.

4°) Interroge M. Guilbert sur le nombre de points lumineux (lampadaires) de la commune ?
Réponse : environ une centaine.

5°) Demande à Victoria le nombre d'élèves inscrits pour la fréquentation de la piscine pour la rentrée scolaire ?

Réponse : 24 élèves CP – CE1

N. Caudal ajoute qu'il est regrettable que le quota ne soit pas atteint (30 élèves)

P.S. : J. Boyce précise qu'elle a assisté aux spectacles de l'école et qu'ils étaient de très bonne qualité.

V.BAR-BIZET :

Présente l'affiche de la semaine du Golfe (du 30 mai au 05 juin 2011). Ajoute que pour le Tournoi des Vénètes 2011, elle interrogera les associations de leur participation dès la rentrée de septembre.

Quant à la réunion de Vannes Abêché, elle informe l'assemblée que l'association récupère les vêtements d'été **uniquement**, entre 0 et 8 ans.

Demande à l'assemblée une ou deux personnes volontaires pour servir le pot d'accueil de « la Franquette à Pistons » du dimanche 13 juin. Mesdames Caro, Alos et Le Sommer proposent leurs services.

L.LEBERT :

Annonce que le coût de l'installation du courant électrique pour les deux fêtes au Pont du Moulin est estimé entre 150 € et 250 € au plus avec la location du compteur. Demande qu'on lui indique la puissance.

Réponse de O. Legangneux : 12 Kw

La séance est levée à 23h40

Fait à Le Hézo le 08 juin 2010

Le Maire,

J.BOYCE

➤ **La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu**
LE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

➤ **Une commission de travaux concernant le PAVE aura**
lieu la deuxième semaine de septembre